

Protocole sanitaire et organisation des examens session 1- 2021/2022

Accueil des candidats

Rappel des gestes barrières et des consignes à appliquer

- Porter un masque qui couvre parfaitement le nez et la bouche dès la file d'attente.
- Se munir d'un flacon de gel hydroalcoolique et se laver les mains régulièrement.
- Se munir d'un stylo personnel (émargement, copie, ...).
- Apporter les documents/matériels personnels autorisés pendant l'épreuve.
- Respecter les règles de distanciation sociale de 1 mètre dans la file d'attente.
- Respecter les horaires des convocations.

Le port du masque est obligatoire dans l'ensemble des salles et aux abords des bâtiments de l'université d'Orléans.

Veillez à prévoir le nombre de masques suffisant pour la journée (durée des transports et des épreuves).

Les mesures sanitaires devront être scrupuleusement suivies par les candidats sous peine d'exclusion des épreuves.

Organisation des temps d'épreuve

Déroulé de l'épreuve

- Déposer la pièce d'identité ou la carte d'étudiant sur la table de manière visible pour les vérifications.
- Se laver les mains avec du gel hydroalcoolique avant d'entrer dans la salle (bornes à disposition).
- Des lingettes ou produits désinfectants conformes à la norme 14476 et compatibles avec les surfaces nettoyées seront mis à disposition des surveillants d'examen et des utilisateurs pour le nettoyage des claviers, souris, tables et chaises, etc.
- Les documents/outils nécessaires à certaines épreuves seront apportés par les candidats ; ils ne peuvent pas être partagés, ils doivent faire l'objet d'une vérification par le personnel de surveillance.
- Tout candidat souhaitant se rendre aux toilettes doit être accompagné, porter son masque et se laver les mains à l'eau et au savon ou utiliser le gel hydroalcoolique avant de continuer sa composition.
- Tout manquement au respect des consignes sanitaires et au protocole sanitaire pourra entraîner une exclusion immédiate de l'étudiant de la salle d'examen sans faire l'objet d'un rappel à l'ordre.
- Il est autorisé à boire et se restaurer légèrement à sa table dès lors que les distanciations sociales sont respectées.
- Les salles d'examen seront régulièrement aérées y compris pendant la durée des épreuves.

Fin d'épreuve

- Les consignes de remise de copies vous seront annoncées en salle.
- L'émargement se fera lors de la remise de copies.
- Les candidats sont invités à quitter les lieux immédiatement, à ne pas stationner à l'extérieur des salles d'examen ou des bâtiments pour ne pas créer d'attroupements.
- En cas de sortie prématurée, le candidat qui souhaite rendre sa copie après une heure de composition fait signe au surveillant en restant à sa place. Il remet sa copie au surveillant, émerge de suite puis quitte l'établissement immédiatement.

Informations générales

Le protocole a été rédigé en date du 30 novembre, la situation sanitaire évolue, vous devez consulter très régulièrement le site de l'établissement pour vous tenir informé d'une mise à jour du protocole.

[Mesures sanitaires | Université d'Orléans \(univ-orleans.fr\)](#)

Tout candidat COVID positif, cas-contact ou ayant des symptômes ne pourra participer aux épreuves.

Il devra présenter le résultat du test au Service de Santé universitaire Jean Zay : SSU (face à l'UFR LLSH) qui lui délivrera une dispense d'assiduité de préférence en ligne, via le formulaire suivant <https://www.univ-orleans.fr/fr/form/l-universite-vous-aide>

Une session de remplacement sera alors organisée pour les étudiants ayant justifiés leurs absences liées à la Covid soit via le SSU, la CPAM ou le médecin généraliste en adressant le justificatif à secretariatpedagogique.llsh@univ-orleans.fr

<https://www.univ-orleans.fr/fr/univ/universite/infos-crise-sanitaire/vous-avez-besoin-daide>